

# SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°29 – avril 2019



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : [sapf.francophonie@gmail.com](mailto:sapf.francophonie@gmail.com)

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

## *Au carrefour de notre Civilisation...*

Chacun d'entre nous peut constater que la "Civilisation Humaine" est le fruit d'échanges de connaissances et de réflexions, depuis nos ancêtres qui nous ont légué leur expérience, nos anciens qui nous transmettaient les histoires de leurs propres anciens, les sages de toutes origines, les philosophes éclairés, etc.. Tout y a contribué : les grands navigateurs, les penseurs, les artistes, les scientifiques, les savants dans leurs spécialités, qui ont voyagé, toujours en quête de nouveautés pour satisfaire la curiosité naturelle de l'homme.

Il y a déjà mille ans, les religions monothéistes ont commencé un dialogue souvent difficile et parfois meurtrier, qu'elles ont jusqu'à présent réussi à surmonter. Cette construction lente, au fil des siècles, d'une société pluraliste mais en quête de respect mutuel, semblait en capacité de se réaliser...

Or, tout porte à croire, en effet, que le "savoir" des hommes, sans cesse accru, s'accélérait à une vitesse folle par les moyens modernes de communication, au lieu de leur faire prendre conscience de la beauté de la Création et de vénérer celle-ci, éloignent progressivement les hommes des vérités premières et naturelles.

Ce faisant, ils perdent pied, ne savent plus comment se conduire face à ce qui les dépasse.

La logique voudrait qu'ils se mettent à réfléchir et recherchent au fond d'eux-mêmes une lumière de sagesse et de foi. Pourtant, ils retombent dans une sorte de bestialité primitive qui ne les aurait jamais quittés.

Ce constat étant fait, il nous appartient en qualité de poètes, de trouver les mots les plus justes pour dire ce que d'autres ne savent pas exprimer, afin de chasser la torpeur sous toutes ses formes. Nous devons écarter le verbiage moralisateur courant pour atteindre la société des hommes dans son ensemble.

En cherchant un langage universel de pensée plus haute, issue peut-être d'une certaine spiritualité - sans toutefois la définir ni nous obliger à nous y conformer, afin d'éviter de créer de nous-mêmes nos propres limites -, nous espérons parvenir à toucher les cœurs.

Par l'axe de la Poésie, porteuse d'amitié entre les peuples et les individus, la Francophonie reste un outil privilégié pour traverser ce carrefour incertain de notre Civilisation.

**Jean-Charles Dorge**  
*Président de la SAPF*

Consultez notre Site ! <http://www.poetes-francophonie.com>



## FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2019

### Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 70 ans, le Club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes à partir de 2008. Le "FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES", désormais perpétué par Jean-Charles DORGE depuis 2015, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2019, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : **05 septembre 2019** (pour une parution vers le 05 décembre 2019). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maxi. par page y compris titre et espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes : Poème limité à 20 lignes pour la 1ère page). Joindre une photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.  
Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour .....**exemplaire(s)**

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>Nom:</b> .....	<b>Prénom:</b> .....
<b>Pseudonyme:</b> .....	<b>Date de naissance:</b> ...../...../.....
<b>(Ecrivain)</b>	<b>Lieu de naissance:</b> .....
<b>Adresse:</b> .....	<b>Tel:</b> .....
.....	<b>E-mail:</b> .....

Merci d'adresser vos textes **PAR COURRIEL** \* en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (\*) Version numérisée en WORD, Times New Roman, taille 12. Joindre votre **NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE** actualisée et votre **PHOTO** d'identité (au format JPEG), même ancienne.

Accord pour publication :  OUI  NON (y compris sur le site : .....)

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2019

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.

- **1** Exemplaire me donnant droit à une page, soit ..... **50 €**
- **2** Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit ..... **100 €**
- **3** Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit ..... **145 €**
- **4** Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit ..... **190 €**

Coût dégressif : Au-delà de 4 EXEMPLAIRES, le prix de la page est fixé à 40 €euros.  
(Maximum 8 pages par auteur)

J'adresse le montant de mon règlement, soit ..... **€ + 25 € / Étudiants 18 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire)  
de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :  
**IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.**

N.B. Pour les correspondants de l'ÉTRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement (préciser dans le libellé de l'opération : « Florilège + nom et prénom »).

Date et Signature

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.

## CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2019

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF [www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com) et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du Haïku de la SAPF.

### RÈGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

**René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2019**

**ARTICLE 2 :** Le nombre d'envois n'est pas limité.

**ARTICLE 3 :** Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

**L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

**ARTICLE 4 :** La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

**ARTICLE 5 :** Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

**ARTICLE 6 :** Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

**ARTICLE 7 :** Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF : [www.poetes-francophonie.com](http://www.poetes-francophonie.com). Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme\* (tarif en vigueur pour 250 gr) (\*) Personnes dans l'incapacité justifiée de venir à la Remise des Prix.



## Bulletin d'adhésion à l'ASSOCIATION

### (Personnes physiques)

M/Mme/Mle..... Nom..... Prénom.....  
Date de naissance ...../...../..... Ville de naissance..... Pays.....  
Profession/statut..... Situation familiale .....  
Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....  
.....  
Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....  
.....  
Observations .....

### (Personnes morales)

Nom de l'Association..... Tél: .....  
Adresse de l'Association .....  
Objet tel que précisé dans les statuts : .....  
Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....  
.....  
(Contact).....  
Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....  
.....

### (pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue) .....  
(mentions complémentaires)..... Lieu-dit .....  
Code postal..... Ville..... Pays.....  
Adresse électronique : ..... @ .....  
TEL. Travail ..... TEL. Domicile .....  
Fax..... Portable .....

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) : .....  
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser : .....  
.....

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... ..... et M... ..... ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A ..... le .....

Signature :

(+ cachet pour une association)

- Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque** de cotisation annuelle (25 € / Étudiants j.26 ans : 18 €)\* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par **virement bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.**

(\*) Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON